

Extrait de délibération

Comité syndical 23 juin 2025 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt -cinq le lundi vingt-trois juin à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
M. Jean-Pierre RIMBEAU a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 17 juin 2025
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 17 titulaires, 2 suppléants
Absents, excusés : 9 titulaires, 3 suppléants
Votants : 19

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés	Absents	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	CHABAUTY Gérard,	BIRONNEAU Pascal, NOLOT Monique	FOUILLET Olivier		
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BOUCHER Hervé-Loïc, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, CHEVALIER Éric, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, PARNAUDEAU Guillaume,	BERGEON Patrice, BRESCIA Nathalie, CUBAUD Olivier, CLEMENT Guillaume, GILBERT Véronique		CORNUAULT Véronique	
Val de Gâtine	BAILLY Christiane, BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, FRADIN Jacques, RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie, TAVERNEAU Danielle	BARANGER Johann, MICOU Corinne,	ATTOU Yves, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, OLIVIER Pascal,	AUDEBERT Claude	

Approbation de la nouvelle organisation locale du dispositif de prêts d'honneur porté par « Initiative Deux-Sèvres » sur le territoire de la Gâtine

Depuis 2022, le dispositif d'aide aux créateurs/repreneurs et développeurs d'entreprises porté par l'association "Initiative Deux-Sèvres" (IDS) a évolué. Le dispositif est toujours basé sur l'octroi de prêts d'honneur aux porteurs de projets mais la structure départementale a dû adapter son organisation au regard des lignes directrices nationales.

Cette nouvelle organisation se répercute localement sur le partenariat défini entre le PETR du Pays de Gâtine et les Communautés de Communes de l'Airvaudais Val du Thouet, de Parthenay-Gâtine et de Val de Gâtine afin de poursuivre le développement économique sur leurs territoires respectifs par le déploiement du dispositif de prêts d'honneur.

Premièrement, cette nouvelle organisation va permettre d'établir une convention individuelle entre chaque communauté de communes et l'association IDS. Cette convention formalisera le lien contractuel entre la communauté de communes et l'association IDS. Elle permettra de présenter les rôles des deux parties et de définir les moyens mobilisés.

Deuxièmement, cela implique une nécessaire remise à plat de l'organisation à l'échelle du PETR du Pays de Gâtine. Pour rappel, le dispositif implique deux grandes étapes dans l'attribution du prêt d'honneur :

- La première concerne l'accompagnement du porteur de projet dans les démarches de constitution de son dossier en lien avec les autres partenaires qui œuvre pour le développement économique.
- La deuxième mission concerne l'organisation du comité local d'agrément des prêts. Ce comité est composé de membres qualifiés adhérents à l'association IDS. Ce sont souvent des responsables d'entreprises, de cabinets comptables et d'établissements bancaires.

En accord avec les communautés de communes, le fonctionnement local du dispositif attribue des missions différentes en fonction des acteurs (communautés de communes et PETR).

Il est défini pour l'accompagnement technique des porteurs de projets les missions suivantes :

- La communauté de communes de l'Airvaudais Val du Thouet assure en interne l'appui et l'accompagnement technique des porteurs de projet de son territoire jusqu'à la constitution complète des dossiers de demande de prêt.
- La communauté de communes de Parthenay-Gâtine assure en interne l'appui et l'accompagnement des porteurs de projet de son territoire jusqu'à la constitution complète des dossiers de demande de prêt.
- La communauté de communes de Val de Gâtine missionne le Pays de Gâtine pour réaliser l'appui et l'accompagnement technique des porteurs de projet de son territoire jusqu'à la constitution complète des dossiers de demande de prêt.

Il est défini pour l'organisation du comité d'agrément des prêts les missions suivantes :

- La communauté de communes de l'Airvaudais Val du Thouet soumet les dossiers des candidats au comité local d'agrément des prêts et missionne le PETR du Pays de Gâtine pour organiser le comité local d'agrément des prêts
- La communauté de communes de Parthenay-Gâtine soumet les dossiers des candidats au comité local d'agrément des prêts et missionne le PETR du Pays de Gâtine pour organiser le comité local d'agrément des prêts
- La communauté de communes de Val de Gâtine missionne le Pays de Gâtine pour soumettre les dossiers des candidats au comité local d'agrément des prêts ainsi que pour assurer l'organisation du comité local d'agrément des prêts.

Il est défini pour le bon fonctionnement du comité local d'agrément des prêts les missions suivantes :

- Le PETR du Pays de Gâtine organise et anime le comité local d'agrément des prêts en lien avec la/le Président(e) du comité d'agrément issu des personnes qualifiées membres de l'association IDS
- La communauté de communes de l'Airvaudais Val du Thouet participe au comité local d'agrément des prêts, sans voix délibérative, avec la présence d'un(e) élu(e) et d'un(e) technicien(ne)
- La communauté de communes de Parthenay-Gâtine participe au comité local d'agrément des prêts, sans voix délibérative, avec la présence d'un(e) élu(e) et d'un(e) technicien(ne)
- La communauté de communes de Val de Gâtine participe au comité local d'agrément des prêts, sans voix délibérative, avec la présence d'un(e) élu(e) et d'un(e) technicien(ne)

Le comité local d'agrément des prêts se compose des membres volontaires qualifiés comme précisé plus haut, il doit être élargi avec des membres issus des territoires des trois communautés de communes de l'Airvaudais Val du Thouet, de Parthenay-Gâtine et de Val de Gâtine. Il est réuni autant de fois que nécessaire pour accompagner efficacement les porteurs de projets.

Le Comité syndical décide :

- **D'approuver la nouvelle organisation locale du dispositif de prêt d'honneur porté par l'association « Initiative Deux-Sèvres » sur le territoire de Gâtine.**
- **D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération**

Le / La Secrétaire de Séance
Jean-Pierre RIMBEAU

Le Président
Didier GAILLARD

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Certifiée exécutoire par transmission et publication